

PETR DU LEVEZOU
CONSEIL SYNDICAL DU 11 mars 2025
DELIBERATIONS

NUMERO D'ORDRE	OBJET	VOTE
11032025-06	Compte financier unique 2024	Unanimité
11032025-05	Affectation du résultat	Unanimité
11032025-06	Budget primitif 2025	Unanimité
11032025-07	Convention financière de participation des deux EPCI au PETR	Unanimité
11032025-08	Contribution au GIP « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » aux dépenses générales de fonctionnement	Unanimité
11032025-09	Détermination des tarifs et des activités sportives et culturelles	Unanimité
11032025-10	Mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Lévézou- Pareloup	Unanimité
11032025-11	Convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle et préventive du centre de Gestion	Unanimité
11032025-12	Désignation de représentants au sein du Groupement d'Action Locale Grands Causses Lévézou	Unanimité
11032025-13	Attribution de subventions aux associations sportives intercommunales	Unanimité



11032025-14	Règlement d'attribution aux associations	Unanimité
11032025-15	Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie	Unanimité
11032025-16	Avenant au contrat Grands Sites Occitanie	Unanimité

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 19

Date de convocation
5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Dépenses budgétaires

**7.1.2. Délibérations afférentes
aux documents budgétaires**

Objet :

**Vote du compte financier
unique 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PÉTR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Arnaud VIALA ne prend pas part au vote.

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Le compte financier unique constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui retrace les résultats de l'exécution budgétaires en recettes et en dépenses. Il se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Le Président Arnaud VIALA, donne lecture du compte financier unique et se retire.

Yves REGOURD, vice-président, fait procéder au vote lequel compte financier unique peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	553 481,60 €	85 798,93 €
Recettes	560 332,95 €	78 138,70 €
Résultat 2024	6 851,35 €	-7 660,23 €
Solde reporté 2023	160 946,98 €	220 428,78 €
Résultat avec solde reporté	167 798,33 €	212 768,55 €

Reste à Réaliser RAR

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultats Reste à Réaliser	0 €

Résultat Investissement avec Restes à Réaliser : 212 768,55 €

Ouï cet exposé, le conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-Vote et arrête les résultats tels que exposés ci-dessus après que le président se soit momentanément retiré de la séance.

-Vote et arrête le Compte Financier Unique 2024

Le Secrétaire

Julien Fauca



Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Yves REGOURD

Vice - Président



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants

Présents : 18 titulaires
2 suppléants

Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

**7.1.2 Délibérations afférentes
aux documents budgétaires**

Objet :

Affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membres suppléants

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement et aucun de besoin de financement

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 : 6 851,35 €
Résultat reporté 2023 : 160 946,98 €
Résultat à affecter : + 167 798,33 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024 : - 7 660,23 €
Résultat antérieur (solde reporté 2023) : 220 428,78 €
Résultat avec solde reporté : 212 768,55 €

RAR
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Résultat RAR 0 €

Résultat avec RAR 212 768,55 €
Besoin de financement : 0

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 recettes de fonctionnement : 167 798,33 €

Compte 001 recettes d'investissement : 212 768,55 €

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2024 comme exposé.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Julia Faucher



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

**7.1.2 Délibérations afférentes
aux décisions budgétaires**

Objet :

Budget Primitif 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heure trente, le Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL

Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA

Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

Le Président, Arnaud VIALA, donne lecture des dépenses et des recettes prévues pour 2025.

Il soumet, par chapitre, au vote du conseil syndical un projet de budget établi ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 610 292 €

Recettes : 610 292 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 35 546 €

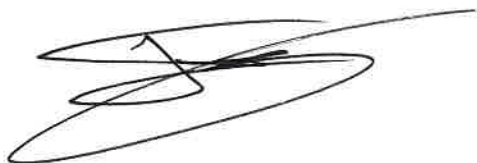
Recettes : 276 302,55 €

Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE d'adopter ce projet de budget primitif 2025

Le Secrétaire

Sylvia Fauve



Le Président,
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

7.7.4. Annexes

Objet :

Convention financière de participation des deux communautés de communes au PETR Syndicat Mixte du Lévézou

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heure trente, le Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL

Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEVEZOU-PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA

Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

Le PETR est composé de la communauté de communes Lévézou-Pareloup et de la communauté de communes Pays de Salars.

Aux termes des statuts du PETR il est prévu que les recettes du budget du PETR sont constituées de la contribution de ses membres

La contribution des membres est obligatoire, chaque EPCI contribue proportionnellement au nombre de sièges qu'il détient au sein du conseil syndical ;

Considérant le fait que chaque EPCI détient le même nombre de siège au conseil syndical,

Il est proposé au conseil que chaque EPCI contribue à hauteur de 100 000 € au PETR au titre de l'année 2025.

Où, cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'autoriser le Président à signer une convention financière avec les deux EPCI membres du PETR.

Le Secrétaire

Selin FAVAN

Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet :

**Contribution au
Groupement d'Intérêt Public
« Agence d'Attractivité et de
Développement Touristique
du Lévézou » aux dépenses
générales de
fonctionnement**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2023 en annexe de la présente.

Le PETR du Lévézou constitue un membre de droit de ce groupement.

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux Groupements d'Intérêt Public ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aveyron en date du 13 juillet 2023 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » ;

Vu la convention constitutive du groupement et notamment l'article 13-1 « contributions aux dépenses générales de fonctionnement » ;

Vu la délibération numéro 07122023-48 en date du 7 décembre 2023 relative à une première contribution aux dépenses générales de fonctionnement du Groupement d'intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » ;

Vu le budget primitif pour 2025 du PETR Syndicat Mixte du Lévézou ;

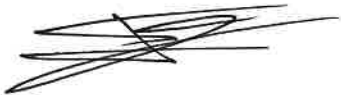
Le conseil syndical :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'une contribution aux dépenses générales de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » pour l'année 2025 de 100 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire

Sylvia Fauca



Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte du Lévézou

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet :

**Détermination des tarifs
des activités sportives et
culturelles**

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Considérant l'avis des commissions thématiques,

Le Président propose la détermination des tarifs pour l'année 2025 des participations aux stages sportifs ainsi que des événements culturels proposés par le PETR.

Champs d'activités		Participation par participant
En régie	Stages multisports	10,00 €
Prestataires extérieurs	Accrobranche ou Escalade	15,00 €
	Mini Quad	15,00 €
	Mini MotoCross	15,00 €
	Paintball	20,00 €
	Karting	25,00 €

Pour les événements de la programmation culturelle, ils s'établissent comme suit :

Publics	Participation par participant
Spectacle en salle – adulte à partir de 18 ans (en soirée)	10,00 €
Spectacle en salle - Moins de 18 ans (en soirée)	5,00 €
Spectacle en salle jusqu'à 6 ans (journée et soirée)	Gratuit
Spectacle en salle - adulte et enfant de plus de 6 ans (en journée)	5,00 €
Participation dans le cadre scolaire par élève (ex : ateliers, spectacles, ...) (Gratuit pour les accompagnateurs)	2.00 €
Stages culturels ou ateliers de médiations culturelles - durée de 2 jours ou +.	30.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée d'un jour	15.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée de ½ journée	10.00 €

Où cet exposé, le conseil syndical et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Le Secrétaire

Sten Faure



Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte du Lévézou

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Date de convocation
5 mars 2025

Nature de l'acte :

4. Fonction Publique

**4.1. Personnel titulaire et
stagiaire de la fonction
publique territoriale**

Objet :

**Mise à disposition d'un
agent de la communauté
de communes Lévézou-
Pareloup**

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la code général de la fonction publique et notamment l'article L.5216-6 et suivants,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Considérant :

- L'absence de moyens administratifs du PETR Syndicat Mixte du Lévézou
- La possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

Le Président propose à l'assemblée :

-de l'autoriser à signer avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup une convention de mise à disposition pour un agent au grade d'attaché territorial de la communauté de communes Lévézou-Pareloup auprès du PETR Syndicat Mixte du Lévézou, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiés, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités »

Où cet exposé, le conseil syndical et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **CHARGE** le Président de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sélim Fauvia



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte du Lévézou

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTACTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

*Thibault VIGUIER
Membre suppléant*

Objet :

**Convention d'adhésion
au service de médecine
professionnelle et
préventive du Centre de
Gestion**

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Sur la proposition du Président

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un service de médecine professionnelle,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- **DE CONFIER** le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron,
- **D'AUTORISER** le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DE S'ACQUITTER** auprès du Centre de Gestion, de montant des prestations assurées par ce service.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sylvia Fauve



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

5. Institutions et vie politique

**5.3. Désignation de
représentants**

Objet :

**Désignation de
représentants au
Groupement d'Action
Locale Grands Causses -
Lévézou**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Le Président indique qu'il convient de nommer trois représentants titulaires et trois représentants suppléants au comité de programmation LEADER du Groupement d'Action Locale Grands Causses -Lévézou 2023 – 2027.

Ouï, cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de désigner comme représentants du PETR Syndicat Mixte du Lévézou au comité de programmation de ce Groupement d'Action Locale :

- Délégué titulaire : Yves REGOURD
- Délégué suppléant : Nicolas MASSOL

- Délégué titulaire : Alexis CANITROT
- Délégué suppléant : Patrick CONTASTIN

- Délégué titulaire : Serge GELY
- Délégué suppléant : Hervé COSTES

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sylvain Fauvier



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7 Finances locales

7.5. Attribution de subventions

Objet :

**Attribution de
subventions aux
associations sportives
intercommunales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heure trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Éric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
Michel VIMNI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Secrétaire de séance : Julien FAVIER

Le Président rappelle à l'Assemblée que, chaque année, le PETR-Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme. Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le Syndicat Mixte du Lévézou attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes de subventions d'associations sportives intercommunales sont parvenues au Petr-Syndicat mixte du Lévézou en janvier 2025 et ont été instruites techniquement. Le Président donne lecture des demandes reçues et des propositions d'attribution.

Le Président indique que la commission a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions comme évoqué ci-après :


- Envol Gymnastique : 2 500 €
- Entente Salles Curan-Curan Football : 1 700 €
- Jeunesse Sportive Lévézou Football : 2 140 €
- Lévézou Ségala XV Rugby : 2 500 €
- Lévézou Ségala Handball : 2 420 €
- Union Haut Lévézou Football : 1 120€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical :

- **VALIDE** les montants de subventions :
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes et tous les documents afférents.

Le Secrétaire

Julia FANIER



Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet :

**Règlement d'attribution
aux associations**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

*Thibault VIGUIER
Membre suppléant*

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Dans le cadre de ses compétences dans les domaines d'animation culturelle, sportive, de tourisme et, afin d'accompagner les dynamiques locales, le PETR encourage les associations

portant des manifestations événementielles du territoire dès lors qu'elles ont un rayonnement territorial et qu'elles répondent à certains critères destinés notamment à assurer une équité entre les différents porteur de projets.

Il est proposé au conseil syndical d'établir un nouveau règlement d'intervention des subventions aux associations portant des manifestations événementielles et aux associations sportives en lieu et place des précédents règlement, assortis de différents critères sur le fondement duquel des conventions d'attributions annuelles seront octroyées aux différentes associations.

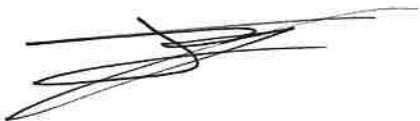
Ouï, cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- VALIDE les règlement d'attribution de subventions sus mentionnés.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sulka Fauvier



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Date de convocation

5 mars 2025

Nature de l'acte :

**9. Autres domaines de
compétences**

Objet :

**Approbation des statuts
d'Aveyron Ingénierie**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Le conseil syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion du PETR Syndicat Mixte du Lévézou à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès du PETR Syndicat Mixte du Lévézou

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence technique départementale d'Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Julien FAVIA



Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte du Lévézou

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Prades de Salars. La séance est publique.

Nombre de délégués

En exercice : 20 titulaires
10 suppléants
Présents : 18 titulaires
2 suppléants
Votants : 20

Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE
SALARS**

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES LEVEZOU-
PARELOUP**

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
Membres titulaires

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD
Membre suppléant

Thibault VIGUIER
Membre suppléant

Date de convocation
5 mars 2025

Nature de l'acte :

**9. Autres domaines de
compétences**

Objet :

**Avenant au contrat
Grand Sites Occitanie**

-Hervé COSTES a donné pouvoir à Serge GELY
-Michel VIMINI a donné pouvoir à Thibault VIGUIER

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le Grand Site Occitanie Millau – Roquefort – Sylvanès s'inscrit dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Cet avenant au contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

Le présent avenant au contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau Roquefort - Sylvanès ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Cet avenant au contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

Ces items sont détaillés dans les articles de l'avenant au contrat cadre qui a fait l'objet d'une rédaction collective, centralisée par l'équipe du Parc, avec les différents signataires de l'avenant au contrat. Des allers retour avec les services de la Région permettent d'ajuster la rédaction en conformité avec les exigences de la Région.

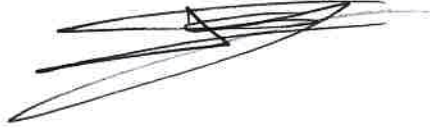
Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Président à :

- 1 **VALIDER** le projet d'avenant au contrat et ses annexes suite au comité de pilotage du 31 janvier 2025,
- 2 **TRANSMETTRE** le projet d'avenant au contrat et ses annexes au Conseil Régional d'Occitanie en vue d'une validation en commission permanente.
- 3 **SIGNER** l'avenant au contrat, ses annexes et tout autre document utile à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sélim Fauzen



Le Président
Arnaud VIALA

